



ON EN PARLE

LE SECTEUR ÉOLIEN FÊTE SES 20 ans!

MICHAEL MODOLO

*Le développement de l'énergie éolienne a beaucoup progressé en Wallonie depuis 20 ans. On y recense aujourd'hui 366 éoliennes qui totalisent 835 mégawatts (MW) et produisent annuellement l'énergie nécessaire à 486 000 ménages! **

*chiffres arrêtés au 31/12/2017



© Fred Laurent

► La première éolienne fut construite en **1998** à **Saint-Vith**. Depuis, l'évolution a été constante tant en recherche de hauteur que de puissance, jusqu'au projet du **parc éolien d'Estinnes** qui marque un tournant significatif avec des éoliennes plus hautes (126 m de diamètre du rotor), plus grandes, plus puissantes, pouvant produire jusqu'à 180 millions kWh par an pour alimenter en électricité 50 000 ménages. De nos jours, de manière régulière, des projets participatifs (une tendance qui se développe), comme le parc éolien "**Les Vents d'Arpes**" à **Nivelles**, voient le jour.

LES ACTEURS DU SECTEUR ÉOLIEN

- **Le développeur** (entreprise privée, collectif de citoyens, ou intercommunale). Est à l'initiative du projet, identifie les emplacements potentiels, finance l'étude d'incidence environnementale et introduit le permis unique.
- **Le facilitateur** (mission financée par le Service public de Wallonie). Accompagne les projets et en facilite l'appropriation par les citoyens.
- **Les communes**. Peuvent investir dans les projets aux côtés du développeur privé
- **La Wallonie**. Le SPW, avec la collaboration de services experts et d'instances techniques, est actif à différents niveaux (soutien de la mission de facilitateur, remise d'avis sur les permis uniques, etc.)

INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE

Même si la plupart des citoyens wallons sont bien conscients que l'énergie renouvelable constitue une réponse à la sortie du nucléaire, il a fallu faire preuve de pédagogie pour expliquer l'utilité et le bénéfice de l'énergie éolienne et surtout, la nécessité d'accepter la modification du paysage consécutive à l'implantation d'éoliennes.

En **2017**, **37 nouvelles éoliennes** ont été installées en Wallonie, soit une puissance de 86 MW. Pour répondre aux objectifs wallons en matière d'énergie renouvelable, il faudra implanter de l'ordre de **100 MW** supplémentaires par année jusqu'en **2020**.



© APERE®

En savoir plus : Cadre de référence pour les développeurs éoliens :

- Le développement éolien en Wallonie energie.wallonie.be
- Renouvelle.be (version en ligne) - l'actualité de l'énergie renouvelable



L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Avantages

- › énergie propre, sans émission de CO₂
- › peu d'impact environnemental
- › technologie décentralisée sur l'ensemble du territoire
- › appropriation du projet par le citoyen
- › coût limité au mégawatt installé

Impacts

- › élément neuf dans un paysage existant
- › spectre sonore, mais la recherche est permanente pour en atténuer les effets
- › effet d'ombre portée quand les pales passent devant l'axe des rayons du soleil, mais la réglementation est stricte pour éviter des nuisances prolongées.



© SPW Michel Dessant.jpg

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TECHNIQUES EN 20 ANS

Les éoliennes sont plus hautes (150 mètres en moyenne, pale levée) et le diamètre des rotors, plus grand, pour aller chercher davantage de vent. Le rotor est aussi plus puissant. Les coûts au mégawatt installé ont baissé progressivement même si la recherche continue sur certaines composantes des génératrices.

Ensuite, la réglementation va dans le sens de l'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations. D'autre part, grâce à l'observation du déplacement silencieux des rapaces nocturnes, on commence à placer des **peignes** à l'extrémité de certaines pales pour atténuer le bruit. Enfin, les recherches se poursuivent pour améliorer les performances de la turbine, et l'allongement des pales.

"Pax Eolienica"

Pour inscrire une dynamique positive et durable de production d'énergie renouvelable en faveur de la transition énergétique en Wallonie, le **Gouvernement wallon** a identifié **15 mesures phares** qui concernent les conditions d'exploitation, le suivi acoustique, le CoDT, la prolongation des parcs existants, la suspension du délai de péremption des permis, les zones d'activité économique, les travaux connexes du permis, les critères aéronautiques militaires et civils, les données cadastrales, les mesures de compensation environnementale, l'acceptation des riverains et des communes/coopératives, la taxe communale sur les mâts d'éoliennes et la diminution progressive des certificats verts.

Le projet "Vents d'Arpes" à Nivelles

Benoît Mat (VENTIS) est développeur éolien. « *Ce projet participatif a été soutenu par la commune et les riverains. Les 4 éoliennes de grand gabarit (150 m en bout de pale) sont implantées à proximité d'infrastructures autoroutières, loin d'une zone d'habitat. 28 millions de kWh (kilowatt/heure) sont produits en moyenne chaque année, ce qui permet d'approvisionner 8 000 ménages en électricité. Un concours lancé dans les écoles de Nivelles a permis de baptiser une des quatre éoliennes : **Elice**, avec une faute d'orthographe voulue, évidemment* ».

" MIX ÉNERGÉTIQUE BALANCÉ "

Le développement du secteur éolien en Wallonie s'inscrit dans un "mix énergétique balancé", une approche qui permet de sortir de la production unique d'énergie, référence au passé avec le charbon, le pétrole et le nucléaire. Aujourd'hui, l'énergie provient de différentes sources comme le photovoltaïque, l'éolien ou encore l'hydroénergie (force de l'eau).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des projets éoliens **participatifs** sont de plus en plus présents, ce qui permet l'appropriation d'un projet durable, local et collectif, de recréer du lien social, mais aussi de favoriser le **circuit court de l'énergie**. **REScoop Wallonie** fédère 13 coopératives productrices d'énergie, soit 9 300 coopérateurs, 13 millions € de capital rassemblés et 17 MW installés. Toutes ces coopératives ont créé un fournisseur d'énergie verte : "**COCITER**".

L'exemple du circuit court de l'énergie : si un particulier achète des parts dans une des coopératives membres de COCITER, il finance une partie de l'outil de production. L'énergie produite est ensuite vendue à COCITER qui peut devenir son fournisseur d'énergie. Le particulier bénéficie donc de l'énergie produite par "son" outil de production, via un fournisseur qu'il connaît.

OBJECTIFS

En 20 ans, le secteur éolien a donc bien évolué en Wallonie et le développement des projets continue. Les acteurs belges et européens s'engagent d'ailleurs dans un objectif de **100% d'énergie renouvelable d'ici 2050**, une ambition réelle, une responsabilité sociétale aussi par rapport à l'urgence climatique. Il faudra proposer les incitants nécessaires pour dynamiser et soutenir les différentes filières, génératrices de nouveaux emplois (comme en Allemagne).

- › Le projet du parc éolien Vents d'Arpes de Nivelles en vidéo sur la page **You Tube Ma Wallonie**